



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

Selon l'art. 85 ReLAtEC, la Commune de Broc met à l'enquête la demande de permis de construire présentée par :

Atelier d'architectes diplômés O. Charrière SA, à Bulle, au nom de l'Etat de Fribourg - Service des bâtiments, à Granges-Paccot, pour le raccordement au CAD de EBL. Le bâtiment est constitué de deux affectations ; administration (poste de police de proximité) et habitation individuelle (appartement) soit/sis sur l'article n° 103 RF Broc, Rue Alexandre-Cailler 16.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 14 jours au plus tard, à partir de la date ci-dessous.**



Broc, le 04.07.2025

Le Secrétariat communal